



**DELIBERATION N° 23/183 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'AMÉNAGEMENT DE TROIS CRÉNEAUX DE DÉPASSEMENT
SUR L'EX. RT 20 - COMMUNES DE VIGNALE, A VULPAIOLA ET CAMPITELLU -
BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

**CHÌ APPROVA L'ACCUNCIAMENTU DI TRÈ VIE D'AVANZAMENTU NANTU À
L'ANZIANA RT20 - CUMUNE DI VIGNALE, A VULPAIOLA È CAMPITELLU -
RIASSUNTU DI A CUNCERTAZIONE PRELIMINARE**

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf novembre, la Commission Permanente, convoquée le 21 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

VU la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

VU la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du

18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,

VU la délibération n° 23/125 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,

VU la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le bilan de la concertation publique préalable.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales des projets d'aménagement des trois créneaux de dépassement aux lieux-dits Miglia, Siola Padulone et Albanu sur les communes de Vignale, A Vulpaiola et Campitellu tels que proposés à l'issue de la concertation, pour un montant total prévisionnel de **12 549 100 € TTC**.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre les études et à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation des aménagements.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements soit à l'amiable par actes notariés ou par actes passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 novembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ACCUNCIAMENTU DI TRÈ VIE D'AVANZAMENTU NANTU
À L'ANZIANA RT20 - CUMUNE DI VIGNALE, A VULPAIOLA
È CAMPITELLU - RIASSUNTU DI A CUNCERTAZIONE
PRELIMINARE**

**AMÉNAGEMENT DE TROIS CRÉNEAUX DE
DÉPASSEMENT SUR L'EX. RT 20 - COMMUNES DE
VIGNALE, A VULPAIOLA ET CAMPITELLU - BILAN DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse les opérations d'aménagements de trois créneaux de dépassement sur l'ancienne Route Territoriale n° 20 sur les territoires des communes de Vignale, A Vulpaiola et Campitellu.

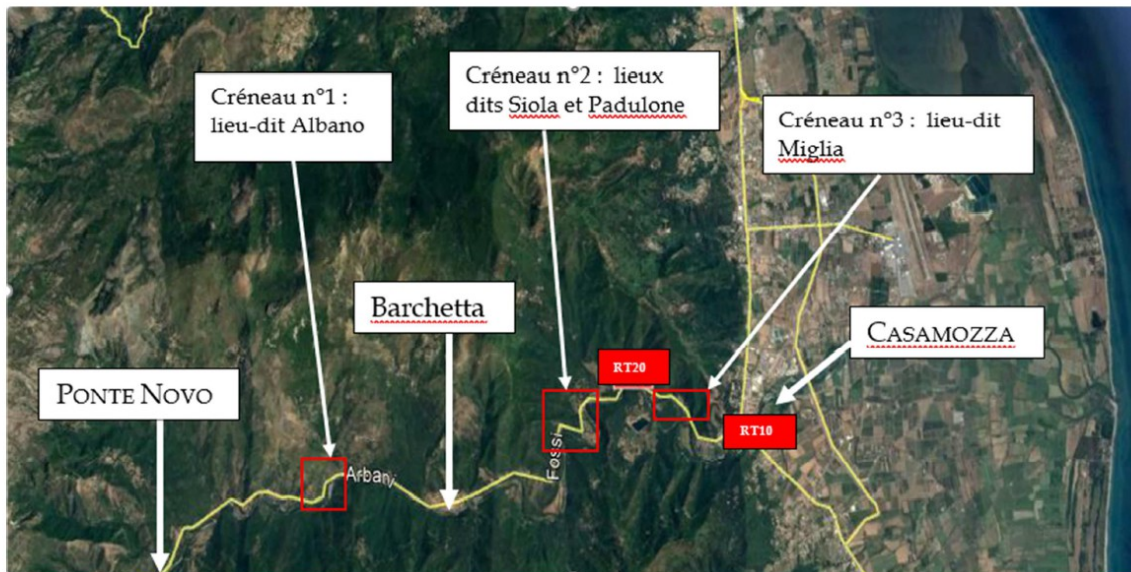
Ces opérations ont fait l'objet de concertations publiques en application de l'article 7 de la Charte Constitutionnelle de l'Environnement, des articles L. 121-1-A et L. 121-15 du Code de l'Environnement et de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

I - CONTEXTE

L'ancienne Route Territoriale n° 20 qui relie Bastia à Ajaccio est une des principales voies structurantes de la Corse. Située entre les Points Kilométriques 107 (A Ponte à Leccia) et 132 (Casamozza), la vallée du Golu constitue un tronçon particulier de l'ex. RT 20 :

- Le trafic y est important (8 800 véhicules par jour tous sens confondus en moyenne en 2019), en augmentation constante depuis 20 ans, et avec des pointes autour de 11 000 véhicules par jour en juillet et août ;
- L'urbanisation y est peu développée ;
- La route est en fond de vallée et concernée par la viabilité hivernale (gel) ;
- Ses caractéristiques sont celles d'une route de rase campagne en relief difficile, avec quelques tronçons très roulants qui alternent avec un itinéraire majoritairement sinueux avec des courbes serrées, et des rampes localement marquées ;
- L'accidentologie est notoirement plus élevée que sur le reste du réseau, comme le montrent régulièrement les diagnostics de sécurité. Cette accidentologie est favorisée par les faibles possibilités de dépassement, qui incitent aux manœuvres hasardeuses.

Les schémas ci-après synthétisent les aménagements rectifiés suite à la concertation le long de l'ex. RT 20.



ex-RT20 – Schéma des aménagements de 3 créneaux de dépassement



II - PRESENTATION DES OPERATIONS

La Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse prévoit trois créneaux de dépassement dans le sens Bastia-Ajaccio sur l'ex. RT 20 entre Casamozza et Barchetta.

Ces aménagements vont permettre :

Pour la commune de Vignale au lieu-dit de Miglia

- De créer une voie de dépassement et une véritable contre-allée aménagée desservant les habitations ;
- De sécuriser le ramassage scolaire par un abris bus sur la voie de contournement de la contre-allée ;
- De sécuriser l'insertion des véhicules sur l'ex. RT 20.



Pour la commune de A Vulpaiola au lieu-dit de Siola Padulone

- De créer une voie de dépassement et une véritable contre-allée aménagée desservant les habitations ;
- De sécuriser l'insertion des véhicules sur l'ex. RT 20.



Pour les communes de A Vulpaiola et Campitellu au lieu-dit d'Albanu

- De créer une voie de dépassement et une véritable contre-allée aménagée desservant les habitations ;
- De sécuriser l'insertion des véhicules sur l'ex. RT 20.



-DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

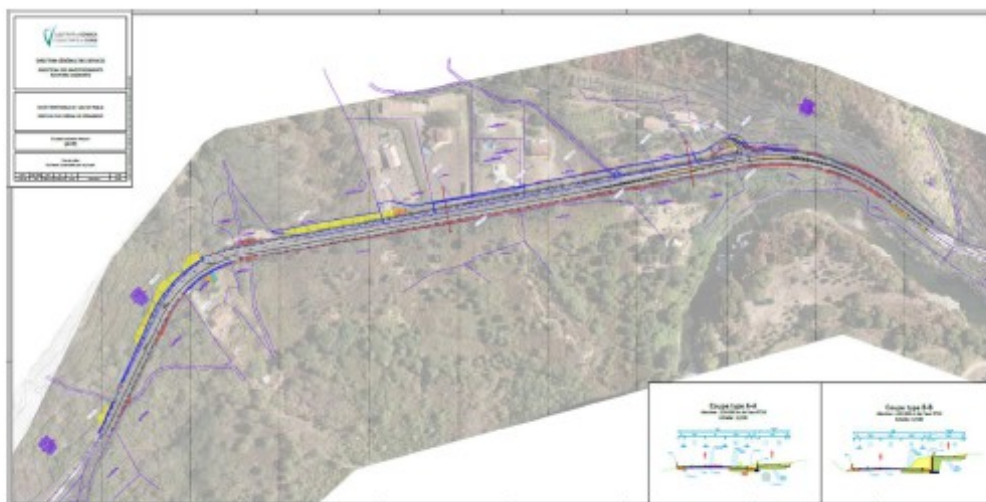
En collaboration avec les communes de Vignale, A Vulpaiola et Campitellu, la concertation s'est déroulée du lundi 17 octobre au vendredi 28 octobre 2022. Elle a été annoncée dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur le site www.isula.corsica de la Collectivité de Corse.

Une exposition permanente présentant les aménagements envisagés s'est tenue en Mairie durant cette période. Deux réunions publiques d'information ont aussi été organisées.

La concertation a donné lieu à une mobilisation du public avec 28 participants.

Le bilan de la concertation est présenté de façon détaillée en annexe du présent rapport.

-Pour Miglia, un premier aménagement a été présenté :

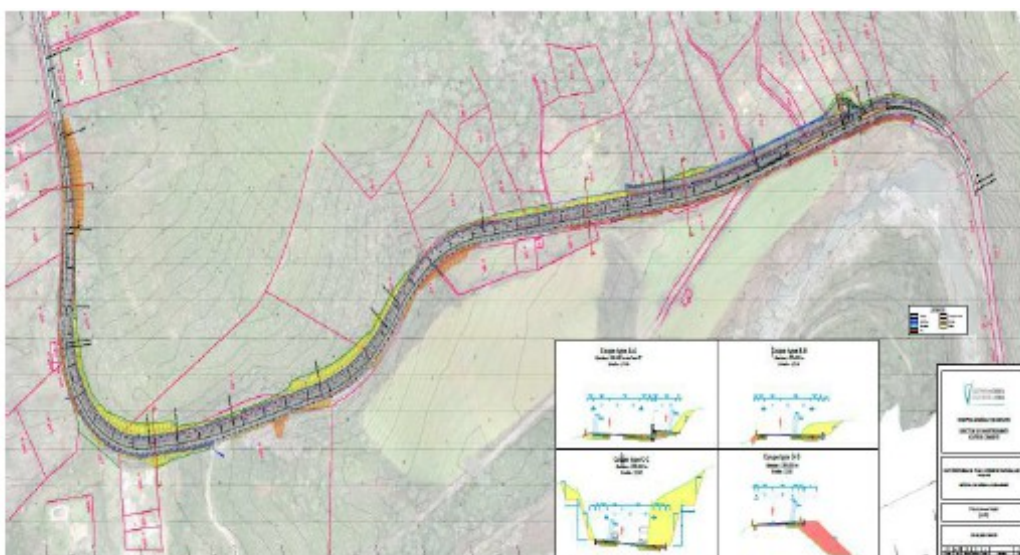


Par suite de la concertation, le projet a été modifié afin de l'améliorer et de fédérer les riverains impactés.

La commune a délibéré le 14 décembre 2022 pour approuver le projet de créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
 Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement s'élève à **3 242 000 € TTC** décomposés comme suit :

<i>Préparation</i>	295 035,00 €
<i>Démolition de chaussée amiantée</i>	420 835,00 €
<i>Gestion des réseaux</i>	56 000,00 €
<i>Gestion végétation</i>	24 254,00 €
<i>Terrassements</i>	302 488,00 €
<i>Hydraulique</i>	280 145,00 €
<i>Soutènements en déblai</i>	160 650,00 €
<i>Soutènements en remblai</i>	17 301,50 €
<i>Parapets</i>	88 900,00 €
<i>Drainages murs</i>	46 140,00 €
<i>Ilots du tourne-à-gauche</i>	24 735,00 €
<i>Poutre de rive</i>	54 977,00 €
<i>Fondation de chaussée</i>	226 108,00 €
<i>Revêtements de chaussée</i>	469 480,50 €
<i>Plateforme accès riverains</i>	4 932,00 €
<i>Signalisation</i>	7 272,20 €
<i>Clôtures, équipement</i>	165 082,00 €
TOTAL HT	2 644 335,20 €
Aléa et provisions pour inflation pour les travaux : 10 %	264 433,52 €
TOTAL TRAVAUX HT	2 908 768,72 €
TOTAL TRAVAUX TTC	3 199 645,59 €
TOTAL TRAVAUX TTC arrondi à	3 200 000,00 €
TOTAL POUR LES FRAIS FONCIERS (frais d'acquisition, frais d'expert et de géomètre-expert, frais de procédures réglementaires...)	42 000,00 €
TOTAL TTC DE L'AMENAGEMENT	3 242 000,00 €

-Pour Siola-Padulone, le projet n'a évolué que sur des changements non structurants entre la concertation et l'aménagement proposé. Les riverains concernés ont conscience de la dangerosité actuelle de la route.



Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement s'élève à **5 531 000 € TTC** décomposés comme suit :

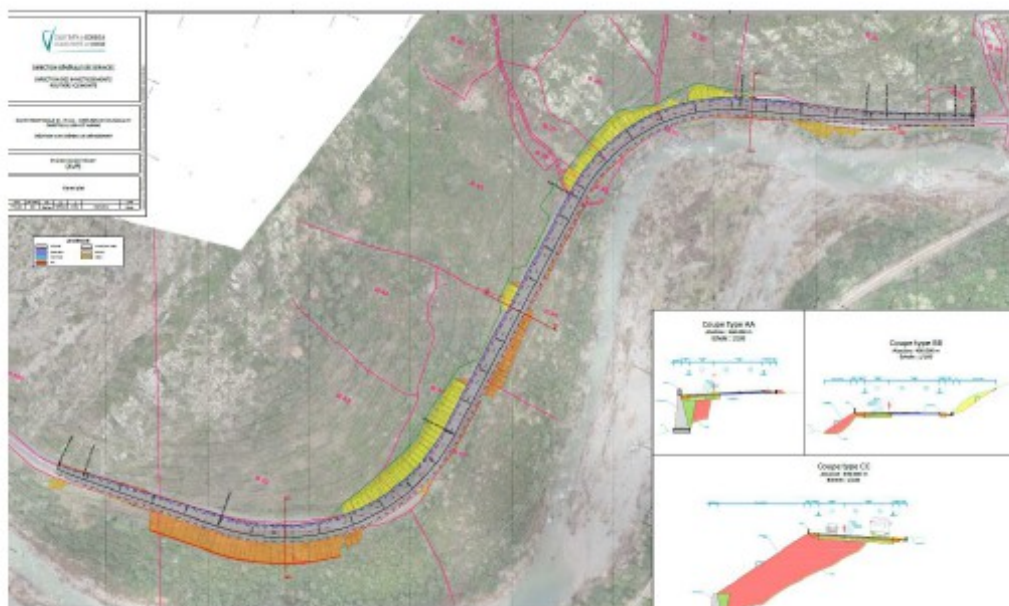
<i>Préparation</i>	461 655,00 €
<i>Démolition de chaussée non-amiantée</i>	89 625,00 €
<i>Démolition de chaussée amiantée</i>	857 855,00 €
<i>Gestion des réseaux</i>	144 564,00 €
<i>Gestion végétation</i>	19 933,00 €
<i>Terrassements</i>	864 201,00 €
<i>Hydraulique</i>	367 860,00 €
<i>Soutènements amont</i>	135 125,00 €
<i>Parapets</i>	68 700,00 €
<i>Drainages murs</i>	41 118,00 €
<i>Ilots du tourne-à-gauche</i>	23 270,00 €
<i>Poutre de rive</i>	31 109,00 €
<i>Fondation de chaussée</i>	464 303,00 €
<i>Revêtements de chaussée</i>	781 711,00 €
<i>Signalisation</i>	7 710,70 €
<i>Clôtures, équipement</i>	172 730,00 €
TOTAL HT	4 531 469,70 €
Aléa et provisions pour inflation pour les travaux : 10 %	453 146,97 €
TOTAL TRAVAUX HT	4 984 616,67 €
TOTAL TRAVAUX TTC	5 483 078,34 €
TOTAL TRAVAUX TTC arrondi à	5 483 500,00 €
TOTAL POUR LES FRAIS FONCIERS (frais d'acquisition, frais d'expert et de géomètre-expert, frais de procédures réglementaires...)	47 475,75 €

TOTAL TTC DE L'AMENAGEMENT ARRONDI A

5 531 000,00
€

-**Pour Albanu**, aucun des riverains concernés par l'aménagement n'a souhaité exprimer son opinion. Seul le propriétaire impacté sur la commune de Campitellu a donné son accord.

Après étude supplémentaire sur la présence d'amiante, l'aménagement a été modifié en conséquence.



Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement s'élève à **3 776 100 € TTC** décomposés comme suit :

<u>Albanu</u>	
<i>Préparation</i>	720 200,00 €
<i>Démolition de chaussée non-amiantée</i>	64 680,00 €
<i>Gestion des réseaux</i>	1 500,00 €
<i>Gestion végétation</i>	11 877,00 €
<i>Terrassements</i>	527 847,00 €
<i>Hydraulique</i>	127 040,00 €
<i>Soutènements en remblai</i>	484 138,00 €
<i>Parapets</i>	35 000,00 €
<i>Drainages murs</i>	60 540,00 €
<i>Protection hydraulique</i>	280 620,00 €
<i>Poutre de rive</i>	26 572,00 €
<i>Fondation de chaussée</i>	224 327,00 €
<i>Revêtements de chaussée</i>	460 184,50 €
<i>Signalisation</i>	4 073,70 €
<i>Clôtures, équipement</i>	70 770,00 €
TOTAL HT	3 099 369,20 €

Aléa et provisions pour inflation pour les travaux : 10 %	309 936,92 €
TOTAL TRAVAUX HT	3 409 306,12 €
TOTAL TRAVAUX TTC	3 750 236,73 €
TOTAL TRAVAUX TTC arrondi à	3 750 500,00 €
TOTAL POUR LES FRAIS FONCIERS (frais d'acquisition, frais d'expert et de géomètre-expert, frais de procédures réglementaires...)	25 592,50 €
TOTAL TTC DE L'AMENAGEMENT ARRONDI A	3 776 100,00 €

Le montant prévisionnel de l'aménagement des 3 créneaux de dépassement sur l'ex. RT 20 s'élève à **12 549 100 € TTC**. Une autorisation de programme sera créée spécifiquement pour les travaux de cette opération après le vote du budget.

En conclusion, il vous est proposé :

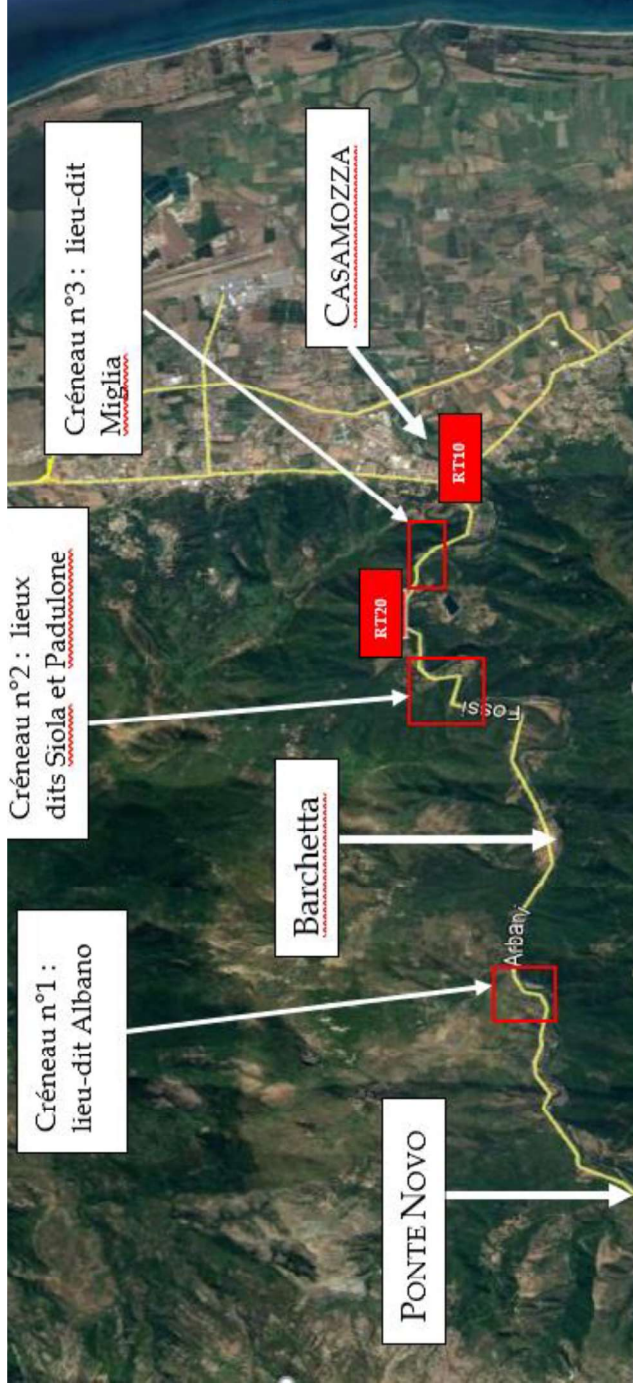
-D'APPROUVER le bilan de la concertation publique préalable ;

-D'APPROUVER le principe et les caractéristiques principales des projets d'aménagement des trois créneaux de dépassement sur les communes de Vignale, A Vulpaiola et Campitellu tels que proposés à l'issue de la concertation.

-D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre les études et lancer les procédures réglementaires en vue de la réalisation des aménagements.

-D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements soit à l'amiable par actes notariés ou passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Route Territoriale 20 | Communes de Vignale, de Volpajola et de Campitello | Aménagement de trois créneaux de dépassement

Résumé

La concertation publique portant sur les trois créneaux de dépassement situés sur les communes de VIGNALE, VOLPAJOLA et ALBANO conformément à la réglementation, a donné lieu à une mobilisation impliquée du public pour deux des aménagements (Miglia et Padulone) et recueille des avis et observations. Le bilan de la concertation synthétise ces avis donnés entre le 17 et le 28 octobre 2022. Ces contributions vont permettre d'élaborer un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice des usagers de la RT20. Les projets résultants de ces études seront présentés au public lors de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Il sera alors possible de s'exprimer sur ces aménagements.

Sommaire de la Concertation Publique

1. Présentation des projets
2. La Concertation Publique
3. Le déroulement de la Concertation Publique
4. Les enseignements de la Concertation Publique
5. Les Prochaines étapes des projets
 - 5.1. Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
 - 5.2. Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
 - 5.3. Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

1. Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs des projets

1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Stola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

6 – Les prochaines étapes des projets

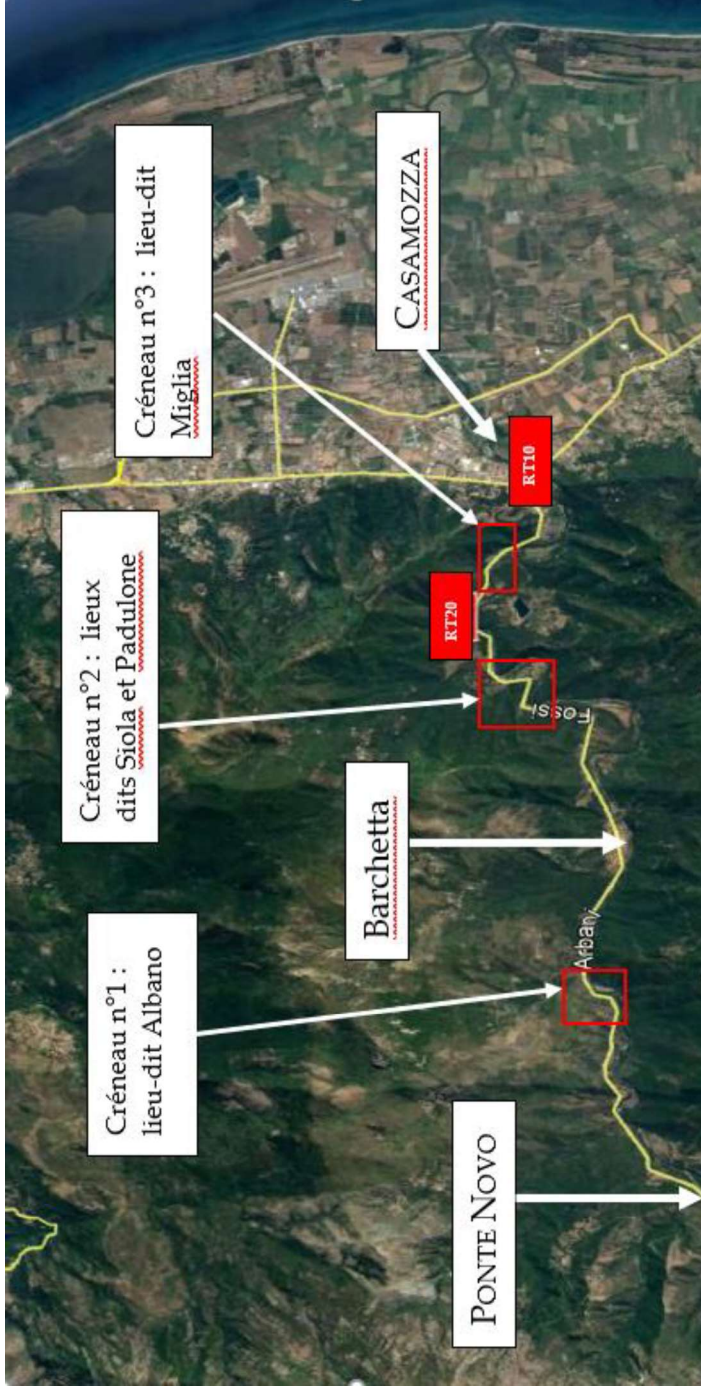
- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

1 – Présentation des projets

1.1 – Les projets soumis à concertation

La Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse prévoit trois créneaux de dépassements dans le sens Bastia-Ajaccio sur la RT20 entre Casamozza et Barchetta. Ces aménagements vont permettre :

- Un dépassement sécurisé sur trois tronçons particulièrement accidentogènes
- La sécurisation des riverains avec la création de contre-allées
- La sécurisation des points d’arrêts scolaires pour Miglia



1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L'annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d'information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

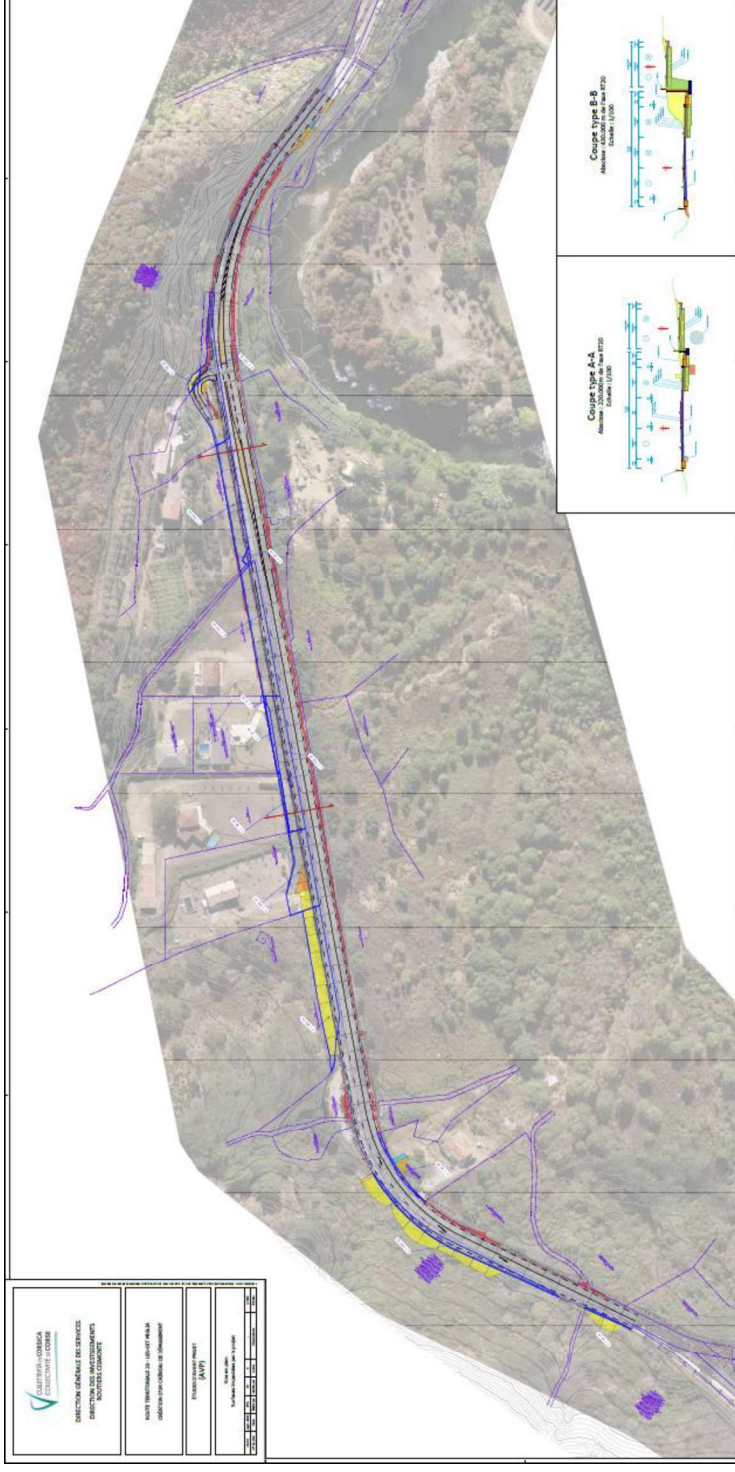
6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation

-PK 130-131- rescindement de tracé et réalisation d'un créneau de dépassement au lieu-dit Miglia, commune de Vignale.



1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L'annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d'information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Stola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

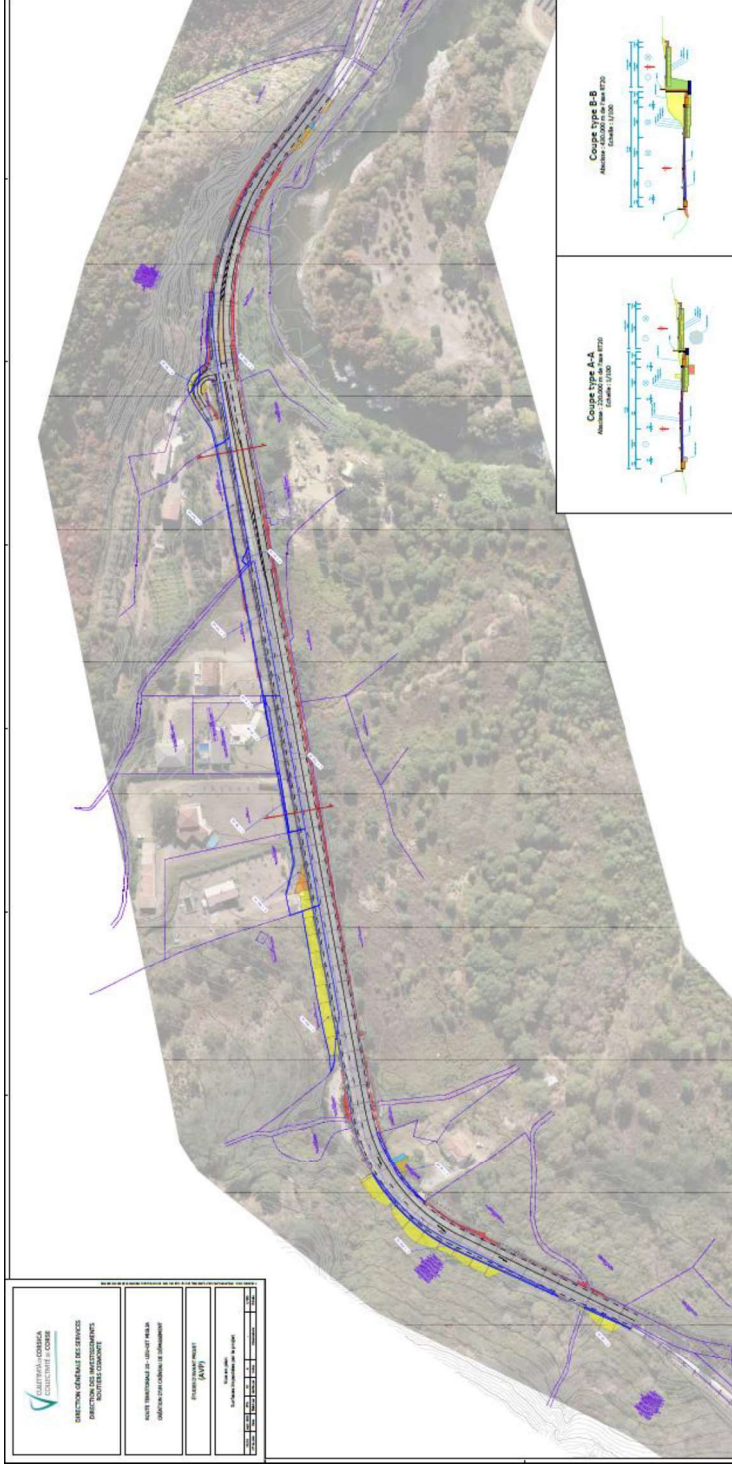
6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1- Les étapes à venir
- 6.2- Le calendrier prévisionnel

1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation

-PK 126-127- rescindement de tracé et réalisation d'un créneau de dépassement au lieu-dit Padulone, commune de Volpajola.



1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéficiaires concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soulevées à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Miglia Padulone
- 5.2 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Stola-
- 5.3 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Albano

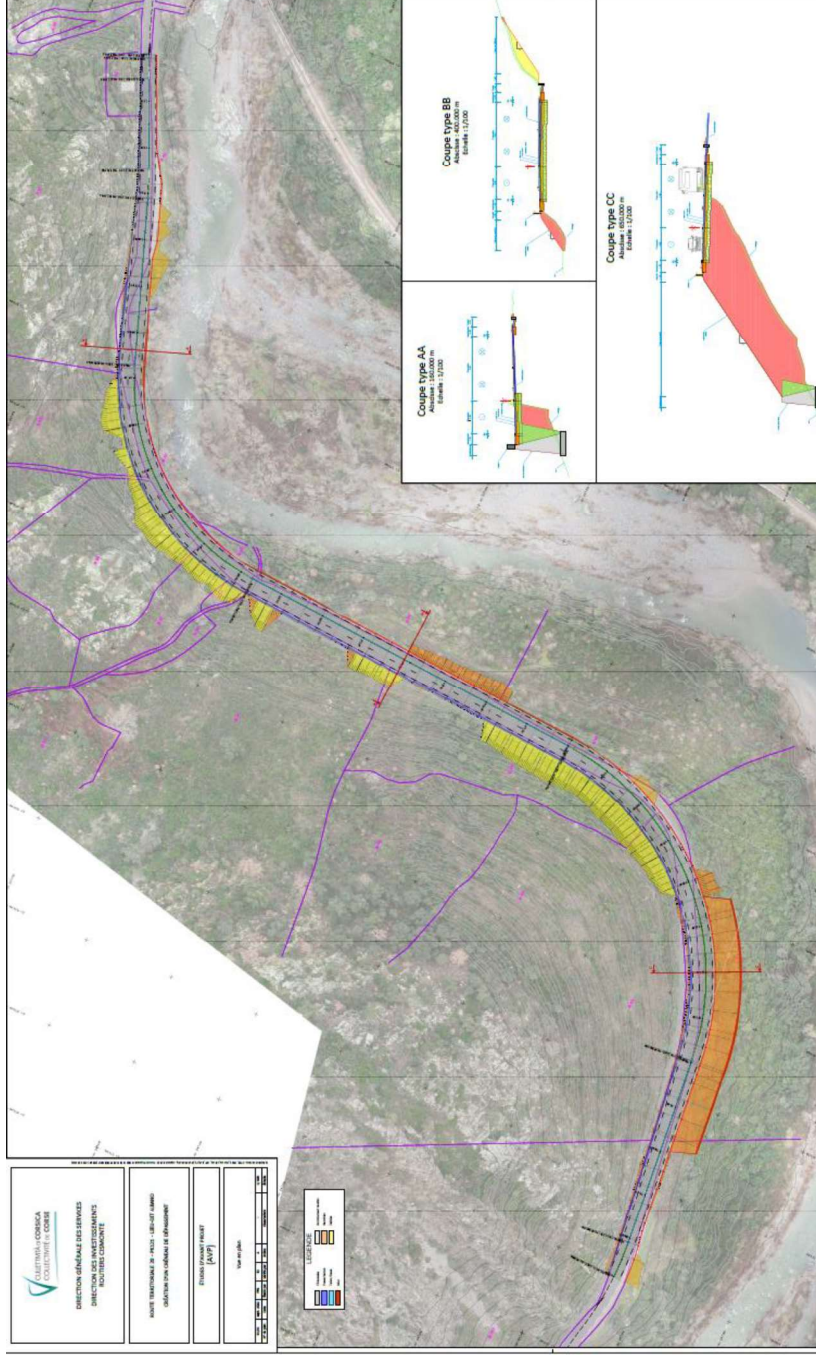
6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

1 – Présentation des projets

1.1 – Les projets soumis à concertation

-PK 121 - rescindement de tracé et réalisation d'un créniau de dépassement au lieu-dit Pont Albano, communes de Campitello et de Volpajola.



1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L'annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d'information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1- La participation à la concertation publique
- 4.2- Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1- Les étapes à venir
- 6.2- Le calendrier prévisionnel

1 – Présentation des projets

1.1 – Les bénéfices concrets de ces projets

- **Sécuriser la RT 20 entre Casamozza et Ponte Novu**
Aménagements sur des tronçons de route accidentogènes et pouvant répondre aux contraintes réglementaires routières.
- **Faciliter la desserte locale**
Amélioration des déplacements quotidiens avec une sécurisation des échanges entrée/sortie sur la RT 20 pour deux des aménagements (Miglia et Siola-Padulone).
- **Améliorer le Trafic**
Axe principal de la Corse reliant les deux villes les plus peuplées, la fluidification du trafic est essentielle.
- **Améliorer l'accès des services de secours et de santé**
Gagner du temps pour se rendre dans les centres médicaux et hospitaliers de la région.
Accroître la rapidité d'intervention et la facilité d'accès des véhicules de secours (pompiers, police, ambulance...).
- **Sécuriser et réorganiser des points d'arrêt scolaires**
Sécurisation du point de ramassage scolaire sur l'aménagement de Miglia (déplacement du point d'arrêt de la RT 20 sur la contre-allée avec abri bus et éclairage).

1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Stola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

1 – Présentation des projets

1.1 – Les acteurs de ces projets

Située entre les points kilométriques 107 (Pont Leccia) et 132 (Casamozza), la vallée du Golo constitue un tronçon particulier sur la RT20 :

-Le trafic est important (8800 véhicules par jour tous sens confondus en moyenne en 2019), en augmentation constante depuis 20 ans et avec des pointes autour de 11 000 véhicules par jour en juillet et en août ;

-L’urbanisation est peu développée ;

-La route est en fond de vallée et concernée par la viabilité hivernale (gel) ;

-Ses caractéristiques sont celles d’une route de rase campagne en relief difficile, avec quelques tronçons très roulants qui alternent sur un itinéraire majoritairement sinueux avec des courbes serrées et des rampes localement marquées ;

-L’accidentologie est notamment plus élevée que sur le reste du réseau, comme le montrent régulièrement les diagnostics sécurité. Cette accidentologie est favorisée par les faibles possibilités de dépassement qui incitent des manœuvres hasardeuses.

La Collectivité de Corse a entrepris plusieurs opérations d’aménagement de créneaux de dépassement afin de sécuriser certains secteurs :

-PK 121- rescindement de tracé et réalisation d’un créneau de dépassement au lieu-dit Pont Albano, communes de Campitello et de Volpajola ;

-PK 126-127- rescindement de tracé et réalisation d’un créneau de dépassement au lieu-dit Padulone, commune de Volpajola ;

-PK 130-131- rescindement de tracé et réalisation d’un créneau de dépassement au lieu-dit Miglia, commune de Vignale.

La Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIR2B) de la Collectivité de Corse a mené une concertation publique en mairie de Vignale, de Volpajola et de Campitello entre le lundi 17 octobre 2022 et le vendredi 28 octobre 2022. Cette concertation a permis au public de donner son avis sur les 3 projets.

2. La Concertation Publique

- 2.1 – Le cadre de la Concertation Publique
- 2.2 – Les objectifs de la Concertation Publique
- 2.3 – Les questions soumises à la Concertation Publique

2 – La Concertation Publique

2.1 – Le cadre de la concertation publique

Toutes les personnes intéressées par le projet, à savoir les riverains, les élus, les usagers de la RT20, les acteurs économiques et associatifs, ont été invitées à s’informer et à donner leur avis sur les projets soumis à la concertation.

La concertation intervient à l’issue de l’étude de faisabilité menée par la Direction de Investissements Routiers Cismonite (DIR2B) de la Collectivité de Corse qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques des projets.

En s’appuyant sur les avis émis lors de la concertation, la phase d’études détaillées permettra de préciser les solutions, qui seront à soumettre dans un second temps à enquête publique.

2.2 – Les objectifs de la concertation publique

La concertation publique a pour objectifs de :

- Présenter au public les projets de créneaux de dépassements aux lieux-dits Miglia, Siola-Padulone et Albano,
- Présenter les bénéfices attendus pour les usagers de la RT 20,
- Recueillir les avis, les observations et les suggestions,
- Mais aussi de répondre aux questions sur ces projets d’aménagement.

2.3 – Les questions soumises à la Concertation Publique ?

1

Créneaux de dépassement de Miglia sur la commune de Vignale
(avis, remarques et propositions)

2

Créneaux de dépassement de Siola-Padulone sur la commune de Volpajola
(avis, remarques et propositions)

3

Créneaux de dépassement d’Albano sur les communes de Volpajola et de Campitello
(avis, remarques et propositions)

1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

3. Le déroulement de la Concertation Publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

3 – Le déroulement de la Concertation Publique

3.1 – L’annonce de la concertation publique

- Deux communiqués de presse écrite ont été diffusés aux médias locaux : le dimanche 16 octobre 2022 et le mardi 18 octobre 2022.
- Diffusion sur les réseaux sociaux (« Facebook, Twitter)
- Diffusion sur le site de la Collectivité de Corse (<https://www.isula.corsica/>) permettant de consulter l’ensemble des documents d’information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation, les modalités d’information et de participation, et de télécharger le dossier de concertation.

3.2 – Les Moyens d’information du public

- Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public en mairie de Vignale, Volpajola et Campitello ainsi que sur le site internet de la Collectivité de Corse.
- Une exposition permanente avec visuels d’exposition a été mise à la disposition du public en mairie de Vignale, Volpajola et Campitello. L’exposition a eu lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 28 octobre 2022, aux heures d’ouvertures habituelles des mairies.
- Réunions d’informations du public, avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, ont été organisés :
 Pour la mairie de Vignale : les lundis 17 et 24 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
 Pour la mairie de Volpajola : Les mardis 18 et 25 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
 Pour la mairie de Campitello : Le mardi 18 octobre 2022 de 14h00 à 17h00

3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

Afin de permettre à chacun de contribuer et donner son avis sur le projet, de favoriser les échanges avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse différentes modalités de participation ont été mises en œuvre. Toutes les personnes souhaitant s’exprimer et donner leur avis ont ainsi disposé de plusieurs moyens :

- Le site Internet de la Collectivité de Corse du projet (www.isula.corsica/) permettait de consulter l’ensemble des documents d’information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation mais aussi de déposer son avis en ligne, via le formulaire de contribution en ligne.
- L’adresse électronique dédiée à la consultation des 3 créneaux de dépassement (concertationCreneauxRT20@isula.corsica)
- Les registres papiers disponibles en mairie de Vignale, Volpajola et Campitello (Aménagement de Miglia pour la mairie de Vignale, Aménagements de Siola-Padulone et Albano pour la mairie de Volpajola et Aménagement d’Albano pour la mairie de Campitello).
- Lors des réunions d’informations du public, avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, organisées en mairie.

1 – Présentation des projets	1.1 – Les projets soumis à concertation	1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets	1.3 – Les acteurs de ces projets
2 – La concertation publique	2.1 – Le cadre de la concertation publique	2.2 – Les objectifs de la concertation publique	2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
3 – Le déroulement de la concertation publique	3.1 – L’annonce de la concertation publique	3.2 – Les moyens d’information du public	3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
4 – Le bilan de la concertation publique	4.1- La participation à la concertation publique	4.2- Analyse de la participation à la concertation publique	
5 – Les enseignements de la concertation publique	5.1 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia	5.2 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone	5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano
6 – Les prochaines étapes des projets	6.1- Les étapes à venir	6.2- Le calendrier prévisionnel	

4. BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

4.1 - La participation à la Concertation Publique

4.2 - Analyse de la participation à la Concertation Publique

1 – Présentation des projets	1.1 – Les projets soumis à concertation	1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets	1.3 – Les acteurs de ces projets
2 – La concertation publique	2.1 – Le cadre de la concertation publique	2.2 – Les objectifs de la concertation publique	2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
3 – Le déroulement de la concertation publique	3.1 – L’annonce de la concertation publique	3.2 – Les moyens d’information du public	3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
4 – Le bilan de la concertation publique	4.1- La participation à la concertation publique	4.2- Analyse de la participation à la concertation publique	
5 – Les enseignements de la concertation publique	5.1 - Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Miglia	5.2 - Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone	5.3 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Albano
6 – Les prochaines étapes des projets	6.1- Les étapes à venir	6.2- Le calendrier prévisionnel	

4 – Le bilan de la Concertation Publique

La concertation a suscité l’intérêt des riverains et des maires. Aucun usager de la RT 20 ne s’est déplacé pour la concertation. De nombreux habitants des différentes communes sont venus rencontrer et échanger avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, ainsi qu’avec les maires des communes concernées par ces aménagements, lors de l’exposition permanente et des réunions d’information aux publics. Les participants se sont également exprimés au moyen de l’adresse électronique dédiée à la concertation Publique (concertationCreneauxRT20@isula.corsica)

4.1 – La participation à la concertation publique

- Pour l’aménagement de Miglia sur la commune de Vignale : 19 participants et 12 avis
- Pour l’aménagement de Siola-Padulone sur la commune de Volpajola : 7 participants et 5 avis
- Pour l’aménagement d’Albano sur les communes de Volpajola et Campitello : 1 participant et 0 avis

- **Un participant** est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux moments d’accueil du public de la Direction des Investissements Routiers Cismonte, ou d’envoyer un mail à concertationCreneauxRT20@isula.corsica ou encore via les registres numériques. Pour autant, tous les participants à la concertation n’ont pas nécessairement émis de contribution.
- **Un avis** est une expression formulée sur un thème précis. Une contribution peut contenir zéro ou plusieurs avis.

4.1 – La participation à la concertation publique

Sur les trois aménagements, deux ont recueilli des avis des riverains directement concernés par l’aménagement. Les maires des communes de Vignale et de Volpajola ont informé leurs administrés concernés.

Pour la mairie de Vignale, pratiquement tous les riverains se sont déplacés lors des deux permanences avec la Direction des Investissements Routiers. Ceux qui n’ont pas fait le déplacement, ont émis un avis sur le site mail de la collectivité.

Pour la mairie de Volpajola, les riverains se sont majoritairement déplacés lors de la deuxième permanence avec la Direction des Investissements routiers. Ces riverains se sont exprimés uniquement pour l’aménagement de Siola-Padulone.

Pour la mairie de Campitello, seul un propriétaire est concerné par l’aménagement d’Albano. Il a donné son accord par téléphone à monsieur La Maire.

5. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

- 1 – Présentation des projets
 - 1.1 – Les projets soumis à concertation
 - 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
 - 1.3 – Les acteurs de ces projets
- 2 – La concertation publique
 - 2.1 – Le cadre de la concertation publique
 - 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
 - 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
- 3 – Le déroulement de la concertation publique
 - 3.1 – L’annonce de la concertation publique
 - 3.2 – Les moyens d’information du public
 - 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
- 4 – Le bilan de la concertation publique
 - 4.1 – La participation à la concertation publique
 - 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique
- 5 – Les enseignements de la concertation publique
 - 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
 - 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
 - 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano
- 6 – Les prochaines étapes des projets
 - 6.1- Les étapes à venir
 - 6.2- Le calendrier prévisionnel

5 – Les enseignements de la Concertation Publique

5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia

- 12 avis ont été émis sur cet aménagement :
- 9 avis sur le registre papier en mairie de Vignale
- 3 avis par registre numérique via l’adresse concertationCreneauxRT20@jstula.corsica
- 4 avis défavorable et 8 avis favorables sous réserve de modification.

Les remarques des riverains impactés par cet aménagement ont amené à une modification du projet. Le rôle de la concertation prend tout son sens dans ce cas. Un autre aménagement moins impactant pour les riverains mais conservant son utilité publique a été étudié.

5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone

- 5 avis ont été émis sur cet aménagement :
- 4 avis sur le registre papier en mairie de Volpajola
- 1 avis par registre numérique via l’adresse concertationCreneauxRT20@jstula.corsica
- 3 avis avec des demandes (sans précision sur favorable / défavorable) et 2 avis défavorables.

Les remarques des riverains portent sur l’accès à leur parcelle, mais tous ont conscience de l’obligation de sécuriser ce tronçon de route.

5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

- 1 avis favorable a été émis sur cet aménagement pour la commune de Campitello.
- Les propriétaires des parcelles sur la commune de Volpajola ne se sont pas prononcés.

Sur le site de Collectivité de Corse, il y a eu 134 vues pour l’aménagement de ces trois créneaux de dépassement.

6. Les prochaines étapes du projet

6.1 - Les étapes à venir

6.2 - Le calendrier prévisionnel

6 – Les Prochaines étapes des projets

- 1 – Présentation des projets
 - 1.1 – Les projets soumis à concertation
 - 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
 - 1.3 – Les acteurs de ces projets
- 2 – La concertation publique
 - 2.1 – Le cadre de la concertation publique
 - 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
 - 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
- 3 – Le déroulement de la concertation publique
 - 3.1 – L’annonce de la concertation publique
 - 3.2 – Les moyens d’information du public
 - 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
- 4 – Le bilan de la concertation publique
 - 4.1 – La participation à la concertation publique
 - 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique
- 5 – Les enseignements de la concertation publique
 - 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
 - 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
 - 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano
- 6 – Les prochaines étapes des projets
 - 6.1 – Les étapes à venir
 - 6.2 – Le calendrier prévisionnel

6.1 – Les étapes à venir

À l’issue de la concertation publique, le présent rapport sera présenté à l’Assemblée de Corse pour décider de la suite à donner pour dans un premier temps **les aménagements de Siola-Padulone et Albano**.

Dès validation de la poursuite des études par l’assemblée de Corse. La Direction des Investissements Routiers Cismonte lancera les études détaillées (en tenant compte des remarques pour le créneau de dépassement de Siola-Padulone) et les procédures réglementaires qui permettront de préciser les caractéristiques techniques et environnementales du projet.

La phase d’études détaillées sera suivie par la tenue de l’enquête publique préalable à la Déclaration d’Utilité Publique (DUP) du projet. L’enquête publique relative aux procédures de Déclaration d’Utilité Publique (DUP) constituera pour le public un second moment d’expression et d’information sur le projet.

Le projet définitif sera présenté de manière précise ainsi que les conclusions des études détaillées. Le public pourra faire part de ses observations et poser ses questions dans le cadre de cette procédure.

À l’issue de cette phase, il sera possible de lancer la consultation des entreprises afin de réaliser les travaux.

Pour l’aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia, le projet présenté au moment de la concertation a été changé pour répondre aux demandes des riverains. Une présentation aura lieu avant la fin de l’année en mairie de Vignale afin de présenter le nouvel aménagement.

À la suite de cette présentation, un rapport sera également envoyé à l’assemblée de Corse pour décider de la suite à donner pour cet aménagement puis il y aura les mêmes étapes que pour les aménagements de Siola-Padulone et Albano.

6.2 – Le calendrier prévisionnel

